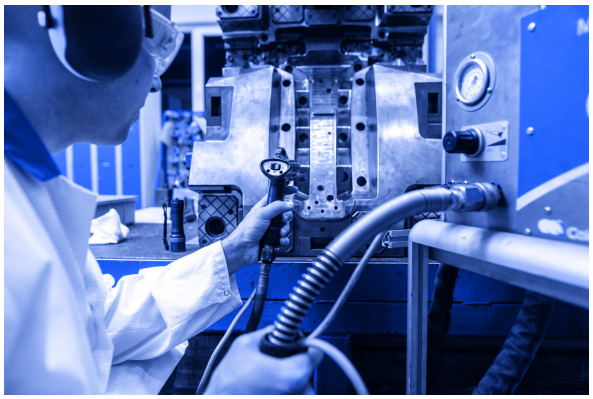
- Plasturgie

Technicien Maintenance et Entretien des Installations

CQP



Missions

Le Technicien de maintenance et entretien des installations intervient dans l'entretien des moyens de production en plasturgie, en réalisant des interventions de maintenance préventive et curative en mécanique, pneumatique, hydraulique, électrotechnique et automatisme.
La communication avec l'ensemble des services est importante.

Activités

- Analyse d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur des équipements de plasturgie
- Remplacement ou installation de pièces ou organes d'une machine
- Traçabilité des travaux de maintenance
- Contrôle du bon fonctionnement de l'équipement et des sécurités après remise en état
- Définition et mise en œuvre d'actions de progrès dans son champ de compétences et résolution de problèmes

Métiers liés

- Technicien maintenance

CERTIFICATEURS

Fédération de la plasturgie et des composites/Polyvia
CPNEFP de la Plasturgie et des Composites

CONVENTION COLLECTIVE

292 Convention collective nationale de la plasturgie (transformation des matières plastiques)

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

BC01 - Traiter les dysfonctionnements des installations

- Lire les différents types de plans (le plan d'ensemble, les plans de définition, les plans de fonctionnement) afin de pouvoir les analyser et les expliquer
- Identifier les différents éléments ou sous-ensembles de l'installation et des équipements et leur fonctionnement, afin d'identifier les points critiques associés
- Détecter les dysfonctionnements et pannes sur les équipements en analysant leurs causes afin de poser un diagnostic
- Interpréter les schémas et les plans de l'ensemble concerné afin de sélectionner les différents composants en se référant aux données techniques de l'ensemble concerné
- Démonter et/ou monter des pièces ou organes de l'ensemble concerné, en respectant les règles de sécurité, afin de préserver les éléments
- Réaliser des essais en fin d'intervention permettant un fonctionnement pérenne des équipements afin de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble
- Consulter l'historique des équipements avant intervention auprès des personnes et services concernés afin de repérer et sélectionner les informations techniques pertinentes
- Transcrire les informations nécessaires à la traçabilité et au suivi des équipements de manière claire et exploitable en s'appuyant sur le système en place dans l'entreprise (GMAO ou manuel) afin de renseigner les documents de suivi de production suite à une intervention

BC02 - Surveiller et contrôler les équipements après remise en état, et mettre en œuvre des actions de progrès

- Surveiller le bon fonctionnement de l'équipement, selon les modes opératoires et consignes, afin de pouvoir identifier un dysfonctionnement
- Choisir et appliquer les mesures prédéfinies en cas de dysfonctionnement technique (arrêt de l'équipement, alerte, mesures de sauvegarde, procédures d'urgence, etc.) afin de le corriger
- Vérifier les sécurités après intervention sur l'équipement, selon les modes opératoires et consignes, afin de valider leurs bons fonctionnements
- Effectuer une maintenance préventive des équipements en s'appuyant sur un planning de réalisation afin d'assurer leurs bons fonctionnements
- Mettre en oeuvre une démarche d'analyse des causes des écarts ou dysfonctionnements, après une analyse méthodique, afin de diagnostiquer précisément les causes
- Mettre en oeuvre des mesures d'amélioration suite à la définition du ou des plans d'action afin d'obtenir les résultats attendus

Modalités d'évaluation

L'évaluation peut se dérouler sous forme :
- d'une observation sur poste dans un premier temps
- d'un entretien dans un second temps

La certification professionnelle peut être obtenue par capitalisation des blocs de compétences. Tous les blocs de compétences doivent être validés pour obtenir la certification.
En cas de validation partielle, le bloc est acquis à vie, et le candidat peut se représenter afin de valider le CQP.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:992bf6b1-b65f-44b2-a635-0ccd783f9872